

SEANCE DU 12 décembre 2023

Convocation du 06/12/2023

Date de publication : 14/12/2023

Conseillers en exercice : 043

Présents : 033

Quorum : 22

L'An deux mille vingt-trois, et le mardi douze décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à L'Espace Bras d'Or, sous la présidence de M. Gérard GAZAY, Maire.

N° 032-121223

**OBJET : ENFANCE, EDUCATION,  
JEUNESSE ET ENSEIGNEMENT  
SUPERIEUR**

Approbation de la Convention de partenariat avec l'AFPA dans le cadre du dispositif « La Promo 16-18 ».

**PRESENTS :**

Monsieur GAZAY Gérard Maire,  
Monsieur ROUSSET Alain, Madame AMARANTINIS Sophie,  
Monsieur RUSCONI Vincent, Madame MENET Danielle, Monsieur AGOSTINI Pascal, Madame TRIC Hélène, Monsieur AMY Philippe, Madame MORFIN Geneviève, Monsieur LEVISSE André, Madame HARKANE Stéphanie, Monsieur LEANDRE Yoann, Monsieur MOURNAUD Léo, Madame LEVASSEUR Jeannine, Monsieur LOUIS Jean-Bernard, Madame GABRIEL Julie Adjoints,  
Madame DUPLAN Irène, Madame MOISE-HIRMAN Monique, Monsieur JARQUE Patrice, Monsieur GUEDJ Laurent, Madame BOURGUIGNON Cécile, Madame ROUX Magali, Monsieur KOURICHI Zarick, Madame BENASSAYA-NIVET Dominique, Madame MEZERGUES MAUTREF Eliette, Monsieur SALONE Arthur, Monsieur GRANDJEAN Denis, Madame FARDOUX Clémentine, Monsieur LATZ Alexandre, Monsieur HERMANT Matthieu, Madame BOUGEAREL Michèle, Madame BOISSON Valérie, Monsieur ZANARINI Marc Conseillers Municipaux,  
**formant la majorité des Membres en exercice.**

**EXCUSES:**

Madame AMOROS Brigitte (donne pouvoir à Madame GABRIEL Julie), Monsieur CHAMLA Franck-Clément (donne pouvoir à Monsieur GUEDJ Laurent), Madame THIBAUD Faustine (donne pouvoir à Monsieur RUSCONI Vincent), Monsieur COETTO Jérémy (donne pouvoir à Monsieur KOURICHI Zarick), Monsieur PANGOURASSOU Jérémy (donne pouvoir à Madame MENET Danielle), Madame GIOVANNANGELI Magali (donne pouvoir à



**Délibération n° 032-121223 du Conseil Municipal du 12 décembre 2023 (suite)**

Monsieur LATZ Alexandre), Madame MELIN Joëlle (donne pouvoir à Madame BOUGEAREL Michèle), Monsieur MIROUX William (donne pouvoir à Madame ROUX Magali), Monsieur PERRIN-TOININ Yves (donne pouvoir à Madame FARDOUX Clémentine), Madame METCHÉ-BARTHELEMY Mathilde (donne pouvoir à Monsieur ROUSSET Alain)

**ABSENTS :**

**Monsieur Zarick KOURICHI a été élu(e) secrétaire**

Madame Cécile BOURGUIGNON rapporte :

Depuis plus de 65 ans, l'A.F.P.A., Agence nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes, est le premier organisme de formation professionnelle qualifiante des personnes les plus éloignées de l'emploi et contribue à leur insertion sociale et professionnelle.

Partenaire étroit avec les missions locales, l'A.F.P.A. s'inscrit également en complémentarité des dispositifs mis en œuvre par les Conseils régionaux pour les jeunes et par l'Education nationale pour lutter contre le décrochage scolaire.

Le programme, dénommé « La Promo 16-18 », permet d'accompagner des jeunes en décrochage scolaire pendant 3 mois. Il leur permet de vivre une expérience d'émancipation qui les éloigne temporairement d'un environnement territorial, social ou familial incapacitant en s'appuyant sur un consortium d'acteurs de l'accompagnement social, de l'éducation, de la formation, de la découverte de l'entreprise et du parrainage de salariés, du sport, de l'art, de la culture, de la médiation scientifique et de l'engagement citoyen.

Ce programme a déjà fait l'objet d'une première expérimentation en Mars 2023 et pour une durée de deux sessions de trois mois sur le territoire aubagnais et a remporté un véritable succès.

Depuis, le territoire d'Aubagne est devenu une antenne à part entière de l'A.F.P.A. en tant que partenaire logistique et accompagnateur du parcours.

Cette délibération propose donc de reconduire ce partenariat de la Ville avec l'A.F.P.A. pour l'année 2024 et d'approuver la nouvelle convention.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDERANT l'intérêt pour la Ville d'Aubagne de conventionner avec l'A.F.P.A.,

**VU** l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : d'APPROUVER les termes de la convention de partenariat entre la Ville d'Aubagne et l'A.F.P.A. ;

**ARTICLE 2** : d'AUTORISER Monsieur le Maire à la signer et tout document y afférent.

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20231212-121223\_32-DE  
Reçu le 14/12/2023  
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#  
0C0F4E545246522D3231313330  
30303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR  
14/12/2023



Délibération n° 032-121223 du Conseil Municipal du 12 décembre 2023 (suite)

**ADOpte A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Gérard GAZAY**  
Maire

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20231212-121223\_32-DE  
Reçu le 14/12/2023  
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR  
14/12/2023

